

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE et le négoce SOVECOPE.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications) et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

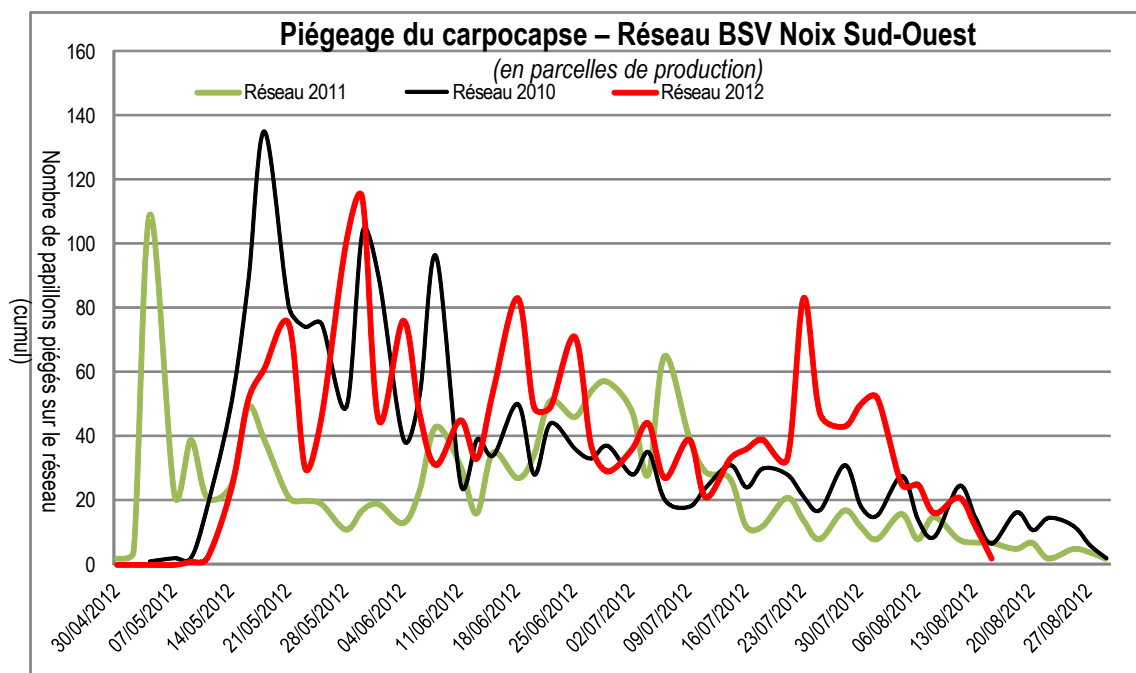
CARPOCAPSE

(*Cydia pomonella*)

Observations :

Les données du réseau de piégeage en vergers, montrent :

- une augmentation des captures à partir de mi-juillet, ce qui marque le début du second vol,
- des pics d'émergences vers le 23 et 30 juillet.
- d'importantes captures jusqu'à début août, puis des piégeages en diminution qui annoncent la fin du second vol.



A titre indicatif, le chiffre de **10 captures sur 7 jours, c'est à dire en faisant le cumul des trois derniers relevés** (ceux-ci étant réalisés les lundis, mercredis et vendredis), peut être retenu comme seuil d'alerte.

Données de modélisation au 16 août:

Modélisation à partir des données des stations météo de Objat (19), Boisse (24), Cherval (24), St Mesmin (24) et des données de la FREDON Aquitaine (secteur Lot et Garonne).

Le **Modèle CarpoPomme2** indique que, selon les secteurs, 55 % à 97 % des émergences de la deuxième génération seraient réalisées ainsi que 45 % à 95 % du potentiel de ponte et 30 % à 85 % des éclosions.

Bulletin de Santé du Végétal – NOIX Corrèze-Quercy-Périgord N°11 – 16/08/2012 - Page 1 sur 2

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Noix Corrèze-Quercy-Périgord 2012 N°11, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Sandra LAVAL
FREDON LIMOUSIN
Coord. : Chambre d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19 100 BRIVE
sandra.laval@gmail.com
05 55 86 32 33

Evaluation du risque :

La période actuelle correspond :

- **en secteur précoce** : à la fin du second vol mais **le risque reste encore élevé en terme d'éclosions** et celles-ci pourraient rester soutenues jusqu'à la période du 22 – 26 août.
- **en secteur tardif** : à un ralentissement des émergences mais **le risque est encore élevé en terme de pontes et d'éclosions**. Les pontes pourraient rester soutenues jusqu'à la période du 22 – 26 août et les éclosions jusqu'à la période du 28 août – 1er septembre.

Renouveler vos capsules si nécessaire et surveiller vos piègeages.

MOUCHE DU BROU

(*Rhagoletis completa*)



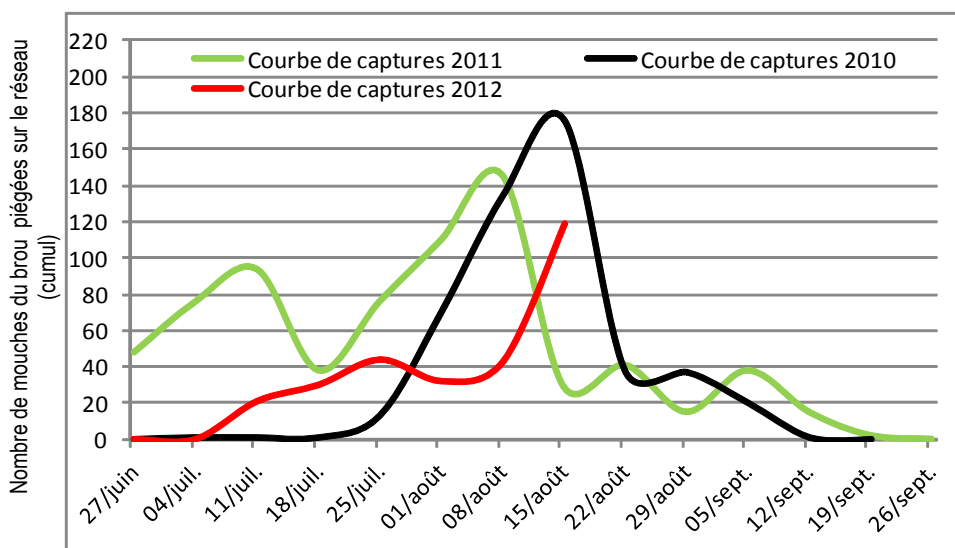
Photo CA46

Observations du réseau 2012 :

Actuellement, 31 communes réparties dans 9 départements (Aude, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Puy de Dôme, Tarn, Tarn-et-Garonne) sont déclarées contaminées dont 6 nouvelles communes par rapport aux années précédentes.

Les relevés de piègeages montrent une nette augmentation des captures depuis 2 semaines.

Piégeage de la mouche du brou
Réseau Plan de Surveillance
Sud-Ouest
(en parcelles de production)



Rappel : les producteurs-observateurs volontaires doivent **communiquer tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée**

- aux numéros de la FREDON Limousin : ■ 05 55 22 54 19 (répondeur : 7j/7)
■ 05 55 86 32 19 (fax)
- par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com

Evaluation du risque :

La période actuelle correspondant au pic du vol, **le risque est élevé en termes de pontes et d'éclosions**.

En cas de détection de symptômes suspects dans vos parcelles (cf. Bulletin N°8 du 12/06/2012 disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/>), **une déclaration immédiate auprès de votre DRAAF-SRAL doit être réalisée**.

PROCHAIN BULLETIN :
DEBUT SEPTEMBRE 2012



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.